

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/07/2026 - 18358 - 2023 B 04926 - 979 727 575 - 2V INVEST

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : N° : 2 JUL 2026 18358

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

2V INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 500 €

Siège social : 25 allée Perceval, 91000 EVRY COURCOURONNES

RCS EVRY n° 979 727 575

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Réunie le 06 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juin, à quatorze heures, les associés de la société 2V INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation du Président.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Première résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le ~~[date de clôture]~~ et donne quitus au Président.

31/08/2025

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice :

- Résultat : 303.41€

- Affectation : Report à nouveau

Troisième résolution – Conventions réglementées

L'Assemblée constate qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice.

Quatrième résolution – Pouvoirs

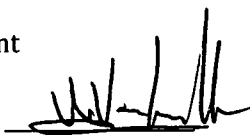
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour effectuer le dépôt des comptes au greffe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à EVRY COURCOURONNE, le 06 juin 2026.

Le Président

Signature :



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

2V INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 500 €

Siège social : 25 allée Perceval, 91000 EVRY COURCOURONNES

RCS EVRY n° 979 727 575

Assemblée Générale Extraordinaire du

L'an deux mille vingt-six, le six juin, à quatorze heure, les associés de la société 2V INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation du Président, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le Président de séance est M. VIKNARAJAH Vaikunthan Président de la société.

Le Président constate :

- que les associés présents ou représentés possèdent le nombre d'actions nécessaire pour délibérer valablement ;
- que la feuille de présence est annexée au présent procès-verbal ;
- que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2025 font apparaître des pertes ayant pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social.

Il rappelle les dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Première résolution – Décision de poursuite de l'activité

L'Assemblée décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'activité sociale.

Deuxième résolution – Reconstitution des capitaux propres

L'Assemblée prend acte que la société devra reconstituer ses capitaux propres dans les conditions prévues par la loi.

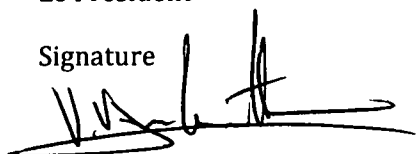
Troisième résolution – Pouvoirs

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour accomplir les formalités de dépôt et de publicité auprès du greffe du Tribunal de commerce compétent.

Fait à EVRY-COURCOURONNES, le 06/06/2026

Le Président

Signature



1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise 2V INVEST - SIREN : 979727575										Néant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois 12										Durée de l'exercice précédent 11			
										Exercice N clos le 31/08/2025		Exercice N-1 clos le 31/08/2024	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	0		012	0		0					
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	0		016	0		0					
	Immobilisations corporelles	028	77 800		030	4 377		73 423		77 054			
	Immobilisations financières (1)	040	0		042	0		0					
	TOTAL I (5)	044	77 800		048	4 377		73 423		77 054			
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	0		052	0		0					
	Stocks marchandises	060	0		062	0		0					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	0		066	0		0					
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	2 033		070	0		2 033					
	Créances autres (3)	072	3 419		074	0		3 419		1 184			
	Charges constatées d'avance	092	0		094	0		0					
	Valeurs mobilières de placement	080	0		082	0		0					
	Disponibilités	084	4 108		086	0		4 108		8 855			
TOTAL II	096	9 560		098	0		9 560		10 039				
TOTAL GENERAL (I + II)		110	87 360		112	4 377		82 983		87 093			
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	500		500								
	Ecart de réévaluation	124	0		0								
	Réserve légale	126	0		0								
	Réserves réglementées	130	0		0								
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)	131	0		132	0							
	Report à nouveau	134	-1 133		-1 133								
	Résultat de l'exercice	136	303		-1 133								
	Subventions d'investissement	137	0		0								
	Provisions réglementées	140	0		0								
TOTAL I	142	-329		-633									
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154	0									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	66 500		69 988								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	0		0								
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	480		539								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	1 016		172	2 753							
	Comptes courants d'associés	173	11 547		17 198								
	Autres dettes	175	2 033		0								
Produits constatés d'avance	174	0		0									
TOTAL III	176	83 313		87 725									
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	82 983		87 093								
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	62 864						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	0		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	0						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	0		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	0						

2V INVEST
Liasse fiscale 2024-2025

Exercice comptable du 01/09/2024 au 31/08/2025

Version de travail éditée le 05/06/2026

Certifié et conforme

VM
VM
V. K. RASATH Vaikunthan

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-8-SD 2026
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FR

Désignation de l'entreprise 2V INVEST - SIREN : 979727575										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/08/2025		N-1 clos le 31/08/2024	
Ventes de marchandises				209	0	210	0						
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215	0	214	0		0				
Production vendue services				217	0	218	10 509		5 506				
Production stockée						222	0						
Production immobilisée						224	0						
Subventions d'exploitation reçues						226	0						
Autres produits						230	1						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	10 510		5 506				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	0						
Variation de stock (marchandises)						236	0						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	0						
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	0						
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		0		242	1 999		5 335				
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	118	244	1 737						
Rémunérations du personnel						250	0						
Cotisations sociales		dont cotisation personnelle de l'exploitant		380	0	252	0						
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255	0	254	3 631		746				
Dotations aux dépréciations						256	0						
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259	0	262	0		1				
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260	0								
Total des charges d'exploitation (II)						264	7 367		6 083				
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	3 142		-577				
Produits financiers				(III)		280	0						
Produits exceptionnels				(IV)		290	0						
Charges financières				(V)		294	2 839		556				
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347	0	300	0						
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348	0								
Impôts sur les bénéfices				(VII)		306	0						
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	303		-1 133				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	303		314	0			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	0						
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	0						
	Provisions non déductibles					322	0						
	Impôts et taxes non déductibles					324	0						
	Divers et intérêts excédentaires	247	0	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	0	330	0					
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249	0	251	0					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	0						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	0						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	0						
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986	0	Zone franche urbaine	987	0			342	0			
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181	0	Jeune entreprise innovante	989	0							
	Zone restruct. défense	127	0	Zone revitalisation rurales	138	0							
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	0	Investissements et souscriptions outre-mer	344	0							
	ZFANG 44 quaterdecies	345	0										
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992	0	Zone de développement prioritaire	993	0							
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit							346	0	350	0	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)							655	0			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)							643	0			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)							645	0			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)							647	0			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)							648	0			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)							641	0			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							990	0			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							649	0			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	303		354	0			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356	0						
Déficits antérieurs reportables				1 133				360		303			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	0		372	0			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 2V INVEST - SIREN : 979727575											Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale		
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	0	402	0	404	0	406	0	0		
	Autres	410	0	412	0	414	0	416	0	0		
Terrains		420	7 780	422	0	424	0	426	7 780	0		
Constructions		430	70 020	432	0	434	0	436	70 020	0		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	0	442	0	444	0	446	0	0		
Installations générales, aménagements divers		450	0	452	0	454	0	456	0	0		
Matériel de transport		460	0	462	0	464	0	466	0	0		
Autres immobilisations corporelles		470	0	472	0	474	0	476	0	0		
Immobilisations financières		480	0	482	0	484	0	486	0	0		
TOTAL		490	77 800	492	0	494	0	496	77 800	0		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495	0	497	0	498	0	499	0	0		
Autres immobilisations incorporelles		500	0	502	0	504	0	506	0	0		
Terrains		510	0	512	0	514	0	516	0	0		
Constructions		520	746	522	3 631	524	0	526	4 377	0		
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	0	532	0	534	0	536	0	0		
Installations générales, aménagements divers		540	0	542	0	544	0	546	0	0		
Matériel de transport		550	0	552	0	554	0	556	0	0		
Autres immobilisations corporelles		560	0	562	0	564	0	566	0	0		
TOTAL		570	746	572	3 631	574	0	576	4 377	0		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR												
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%		0%			
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	0	580	0	584	0	586	0	587	0	589	0
Plus-values taxables à 19%				579	0	Régularisations	590	0	583	0	594	0
TOTAL					596	0	585	0	597	0	599	0

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>2V INVEST - SIREN : 979727575</u>										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0		
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0		
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0		
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0		
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0		
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0		
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681	0	683	0		
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0		
Terrains						710	0	715	0		
Constructions						720	0	725	0		
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0		
Installations générales agencements aménagements divers						740	0	745	0		
Matériel de transport						750	0	755	0		
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0		
TOTAL						770	0	775	0		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									0	
2	Provision pour indemnités de départ à la retraite									0	
3	Provision pour perte de change									0	
TOTAL à reporter									780	0	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	1 133	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	0	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	0	
Déficits imputés									983	303	
Déficits reportables									984	830	
Déficits de l'exercice									860	0	
Total des déficits restant à reporter									870	830	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	0	381	0		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	0				
Montant de la TVA collectée									374	1 694	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	252	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	0	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	0	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	0	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS											
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social									690	0	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social									691	0	
Revenu brut social (si le montant est négatif)						692	0				
Revenu brut social (si le montant est positif)								693	0		

5.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2V INVEST - SIREN : 979727575		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/09/2024 et clos le : 31/08/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2V INVEST - SIREN : 979727575 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

M

Nom complet

VAIKUNTHAN VAIKUNTHAN VIKNARAJAH

Nom d'usage

VIKNARAJAH

% de détention

100

Nb de parts ou actions

5000

Naissance

Date

11/10/1992

N° Département

91100

Commune

CORBEIL-ESSONNES

Pays

FRANCE

Adresse

25 ALLEE PERCEVAL

91000 EVRY-COURCOURONNES

FRANCE

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2V INVEST - SIREN : 979727575 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0
--	-----	---

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2026)



N° 15252*12
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : 2V INVEST	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 979727575	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	0	
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	0	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	0
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2V INVEST

SIREN : 979727575

Attestation produite le 05/06/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026

cerfa

N° 11084*28
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC FR

Exercice ouvert le	01/09/2024	et clos le	31/08/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2V INVEST - SIREN : 979727575			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
25 ALLEE PERCEVAL 229 RUE SAINT HONORE 91000 EVRY-COURCOURONNES FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		66.30Z - Gestion de fonds		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quinquies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%		0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					0
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					0
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					0
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Comptable :		☐ Salarié ?			
COMPTASTAR 78 RUE POMME D'OR 33000 BORDEAUX Tél: 04 48 50 03 03 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions		payées par la société elle-même				a	0	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	0	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	0	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	0	
Montant des autres distributions:						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	0	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	0	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)		
						0		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
I DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					0	
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					0	
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			0	0	0	0		
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			0	0	0	0		
MVLT réalisée au cours de l'exercice			0	0	0	0		
MVLT restant à reporter			0	0	0	0		
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et reçus au titre de l'exercice						0		
Nombre de reçus délivrés						0		